

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 3 mars 2022

Suite à la crise sanitaire (covid-19), la réunion du CD s'est tenue à distance, en utilisant l'outil collaboratif Teams.

La réunion a été enregistrée après que les participants en ont été avertis.

### Comité directeur (21 membres)

#### ✓ Présents (17)

Michel Appriou (CNB), Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braems, Cyprien Champ, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Secrétaire), Jean-Louis Debiee (CND), François Duchesne De Lamotte (Médecin fédéral), Yves Dupin (APL), Evelyne Falaix (CNCV), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac (Présidente), Dominique Jean (APL), Michel Joulot, Christophe Lafon, Bénédicte Lavaut (CNK), Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP).

#### ✓ Absents ayant donné pouvoir (3)

Bénédicte Lavaut donne son pouvoir à Véronique Gensac,  
Thomas Sénac donne son pouvoir à Jean-Louis Coste,  
Gérard Vieux donne son pouvoir à Jean-Louis Coste.

#### ✓ Absents excusés (1)

Cyprien Champs excusé

Nombre de votants : 20

### Invités

Bruno Ferry-Wilczek (commission Statuts et règlements) Gilbert Veber (commission Tracté), Yannick Pourre (SNMVL).

### Direction technique nationale :

Yves Goueslain (Directeur technique).

### Secrétariat :

Sophie Maurel (Directrice administrative),  
Claude Beaumont.

## **Rappel ordre du jour**

*Accueil participants : 18h15*

*Début de réunion : 18h30h*

	<b>Sujet</b>	<b>Type</b>
1.	Proposition de modifications des statuts et /ou du règlement intérieur (pour mise en conformité de nos textes et cohérence avec les directives ministérielles)	Vote
2.	Cotisation licences et titres de participation 2023 : proposition de ne pas augmenter les tarifs.	Vote
3.	Préparation de l'Assemblée générale du 27 mars 2022 : ordre du jour - Vote organisation, rappel des votes électroniques du CD à venir (réalisé 2021, rapports annuels).	Vote
4.	Validation de la composition de l'équipe "Mission gestion des dossiers ANS/PSF	Vote
9.	Questions diverses	Information

*Fin de réunion : 20h30.*

Jean-Louis Coste accueille les participants.

## 1. Proposition de modifications des statuts et /ou du règlement intérieur (pour mise en conformité de nos textes et cohérence avec les directives ministérielles)

**Intervenant : Bruno Ferry-Wilczek**

### **Annexe P1**

Bruno Ferry-Wilczek indique les modifications des statuts de la FFVL qu'il propose à la validation du comité directeur pour être présentées au vote de l'assemblée générale du 27 mars 2022 :

- Faire le distinguo entre les disciplines pour lesquelles la fédération a obtenu la délégation du Ministère, des autres disciplines dites connexes telle que le kitesurf. Cette disposition permettra de distinguer le régalien de la volonté politique d'accompagner une activité complémentaire.  
Jeff Fauchier précise que le handicap est traité dans toutes les disciplines et pas uniquement que pour le parapente. Le DTN répond que le texte proposé ne change rien à notre champ d'action. Le handicap pourra concerner des activités connexes et notamment le kitesurf.
- Intégration de la notion de respect des valeurs républicaines. Le ministère demande que la présidente signe le contrat d'engagement républicain. Le document a été envoyé aux membres du Comité directeur. Un vote électronique va être organisé pour valider la signature de ce contrat d'engagement républicain.
- Rajout de la possibilité d'organiser l'assemblée générale de la fédération en distanciel. Par contre l'assemblée électorale pour le renouvellement du comité directeur devra se tenir en présentiel sauf directives ministérielles.
- En cas de force majeure, sans décret ministériel qui suspend les délais, l'assemblée générale pourra être reportée au second trimestre, sur proposition du Bureau directeur. Le but est d'avoir un outil en fonction du cas d'espèce.

Pour information, la commission des Statuts et règlements devra étudier de possibles évolutions de nos textes, en fonction des préconisations, voire obligations ministérielles. Par exemples :

- Intégration de la parité Hommes/Femmes dans nos instances dirigeantes afin de satisfaire au souhait du Ministère. Ce sujet serait à traiter avant la fin de l'olympiade.  
Pour l'instant nous avons 25 % de femmes au comité directeur, en tenant compte des postes réservés : médecin fédéral, président de l'APL et présidents des comités nationaux.  
Est-ce que la parité va s'appliquer aux seuls élus ou bien est-ce que les comités nationaux seront également concernés ?  
Cette obligation s'étendrait à l'ensemble des structures : ligues, CDVL puis clubs.  
La loi sur la parité a été votée la semaine dernière. Elle n'est pas encore promulguée.
- Intégration dans nos instances dirigeantes des représentants des sportifs de haut niveau, des entraîneurs des équipes nationales et des structures territoriales ainsi que des arbitres et directeurs d'épreuve. Quid du nombre de représentants ? Et quel impact sur la parité réclamée par le Ministère ?
- La Polynésie devient une collectivité qui s'administre librement sauf pour la diplomatie et l'armée. Elle a un code du sport. Par conséquent la ligue de Polynésie se transforme pour devenir une fédération polynésienne de vol libre. Cela remet en question la licence FFVL sur ce territoire. Il faut donc prévoir dans nos statuts d'accueillir cette fédération comme un partenaire de la FFVL.
- Tous les 4 ans le ministère souhaite que les élus soient nommés avant le 31 décembre.

Le Comité directeur a pris la décision que le Comité directeur soit élu en amont de l'olympiade.

Il reste à mener une réflexion pour éventuellement changer notre système et raccourcir le mandat du Comité directeur d'une année pour anticiper l'élection et ne pas avoir à organiser deux assemblées générales. Le mandat se terminerait alors début 2024.

**Nombre de votants : 20 votants**

**Résultat du vote « Modifications des statuts et /ou règlement intérieur – en rouge dans le texte présenté » :**

**Le texte proposé est adopté à l'unanimité.**

## **2. Cotisation licences et titres de participations 2023 – proposition de ne pas augmenter les tarifs**

**Intervenant : Jean-Claude Benintende**

**Nombre de votants : 20 votants**

**Résultat du vote « Proposition de ne pas augmenter les cotisations en 2023 » :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

## **3. Préparation Assemblée générale du 27 mars 2022**

### **Ordre du jour**

**Intervenant : Jean-Louis Coste**

#### **Annexe P3**

Jean-Louis Coste déroule l'ordre du jour proposé par le Bureau directeur.

Un poste est à pourvoir pour le collège professionnel : faute de candidature le poste restera donc vacant.

Nous avons reçu deux candidatures pour le collège associatif : Clarisse Bouchard, présidente de la commission Féminine et Élodie Touzard, présidente de club dans la région parisienne. Un seul poste à pourvoir.

Bruno Ferry-Wilczeck demande que l'ordre du jour mentionne bien Assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Le premier vote est un vote fictif qui permet de déterminer et valider le quorum.

**Nombre de votants : 20 votants**

**Résultat du vote « Ordre du jour de l'assemblée générale du 27 mars 2022 » :**

**L'ordre du jour de l'assemblée générale proposé par le bureau directeur est validé à l'unanimité**

## Organisation

### **Intervenant : Sophie**

Sophie Maurel rappelle la composition de la commission Électorale :

- Président : Frédéric de-Baetz
- Bertrand Burlot
- Stéphane Vieilledent

## Rappel des votes électroniques du CD à venir (réalisé 2021, rapports annuels)

### **Intervenant : Sophie**

Le Comité directeur va être sollicité pour plusieurs votes électroniques courant de la semaine suivant cette réunion : vote sur le réalisé 2021, vote des rapports annuels des commissions et des comités nationaux.

Sophie remercie les membres du Comité directeur de leur vigilance et de leur réactivité pour ces votes.

## 4. Validation de la composition de l'équipe « Mission gestion des dossiers ANS/PSF

### **Validation de la composition de l'équipe "Mission gestion des dossiers ANS/PSF"**

Morette Jean Loup (ligue)  
Potey Gilles (CDVL)  
Ravanat Guy (club)  
Vieux Gérard (éthique)  
Bénintende Jean Claude  
Coste Jean Louis

Goueslain Yves  
Cuizinaud François  
Cessio Chris  
Amiable Joel  
Ardhuin Jean Marc

**Nombre de votants : xx votants**

**Résultat du vote « Composition de l'équipe « Mission gestion des dossiers ANS/PSF » :**

**La commission « Mission gestion des dossiers ANS/PSF » est validée à l'unanimité.**

## 5. Questions diverses

### Point sur le contrat de délégation : Yves Goueslain

Le DTN a transmis dans l'après-midi aux membres du Comité directeur le contrat de délégation. Ce contrat est le texte réglementaire qui contractualise les obligations de la fédération et les obligations de l'État en lien avec les délégations renouvelées en début de chaque olympiade.

Ce contrat est de la plus haute importance pour la fédération. Sa signature permet d'obtenir des financements et des ressources humaines (conseillers techniques).

Le DTN s'est engagé à le renvoyer lundi 7 mars. Un vote électronique va donc être organisé pour valider ce document.

La trame générale a été complétée par la présidente et le DTN en collaboration avec le ministère. La version est quasi aboutie. La Ministre et le Directeur des Sports se sont montrés rassurants lors d'une réunion avec les DTN : le document pourra être modifié selon les besoins au fil du temps et a minima chaque année.

Gilbert Veber demande que pour la lutte contre les violences soit précisé un contact, notamment une adresse mail.

Sonia Ouldali fait remarquer que la commission Développement durable n'est pas mentionnée dans les commissions transverses en page 8.

Michel Appriou indique l'oubli du boomerang bien que mentionné par ailleurs dans le document, dans le tableau qui liste les disciplines en page 5.

Jean-Louis Coste demande aux membres du comité directeur de faire remonter rapidement leurs remarques au DTN afin qu'il puisse corriger avant transfert au Ministère lundi 7 mars.

### Engagement républicain : Veronique Gensac

Le texte est imposé et non modifiable. Il est obligatoire.

Il va également faire l'objet d'un vote électronique afin de valider sa signature par la présidente.

### Ukraine : compétitions (Yves Goueslain) et solidarité (Veronique Gensac)

Yves Goueslain informe de la parution prochaine d'un petit communiqué concernant la participation aux compétitions internationales des sportifs russes et biélorusses.

La fédération aéronautique internationale a décidé que ces deux pays ne peuvent plus délivrer les cartes FAI, ni organiser des compétitions internationales.

De fait la FFVL ne peut plus accueillir ces sportifs, notamment sur les pré-mondiaux de parapente.

Nous dénombrons 4 ou 5 pratiquants de nationalité russe ou biélorusse parmi nos licenciés et résidant en France. Ils ne sont pas concernés par ces dispositions internationales puisque résidant en France.

Par contre un russe vivant en France, mais non licencié à la FFVL ne peut pas obtenir sa carte FAI et ne pourra donc pas concourir en France sur des compétitions internationales.

Par ailleurs, Véronique Gensac informe le Comité directeur qu'elle a été sollicitée en urgence par le médecin fédéral parapente Bernard Bréchnignac, pour le prêt du minibus du pôle France pour aller chercher une famille ukrainienne à la frontière hongroise.

La solution retenue a été de lui permettre de bénéficier de notre contrat Europcar pour louer un minibus. Le budget nécessaire à ce geste de solidarité a été de pris sur le reliquat de l'enveloppe créée en 2020 pour des « actions solidaires » pour environ 3000 €

### Cerf-volant : Evelyne Falaix

Le comité technique des labels a lancé la procédure de demande de label des écoles de cerf-volant. Il a décidé de conditionner le label à la délivrance d'un quota minimum de licences ou de titres de participation par la structure.

Au dernier comité directeur avaient été évoquées deux possibilités : soit conditionner le label au paiement d'un forfait - solution qui nécessite l'accord du comité directeur ; soit de le conditionner à la délivrance d'un nombre minimum de titres de participation ou de licences qui est de la compétence du

comité national cerf-volant.

La solution choisie étant la seconde, le comité national cerf-volant peut donc modifier la charte des écoles de cerf-volant dans ce sens.

Véronique Gensac donne son accord sur le texte avec une réserve : elle insiste pour que la charte précise que DTE et les encadrants de la structure doivent être tous licenciés.

### Charte encadrant bénévole

La fédération doit transmettre au Ministère le transfert de nos fichiers des encadrants et des bénévoles afin de vérifier l'honorabilité de ces intervenants.

La fédération a transmis un fichier établi sur la base des qualifications puisque bon nombres de nos encadrants sont ainsi identifiés. Par contre on ne peut pas savoir si le titulaire d'une qualification l'utilise ou pas.

Un cas s'est présenté pour lequel la condition d'honorabilité n'est pas remplie alors que le titulaire n'encadrerait pas.

Il est donc important de trouver une solution avant la prise de licence en octobre 2022 afin que cette situation ne se renouvelle pas.

Afin de recenser les licenciés qualifiés qui encadrent réellement et transmettre les bonnes informations au Ministère, nous allons demander à tous les encadrants quelle que soit la discipline, de signer une charte. Les signataires seront informés qu'ils figureront sur le fichier transmis au Ministère pour vérification de l'honorabilité.

Les licenciés titulaires d'une qualification définie par la fédération comme permettant l'encadrement devront également être informés du dispositif afin qu'ils se perçoivent bien comme « encadrant ». Par exemple rappeler aux qualifiés « treuilleurs » qu'il s'agit d'une qualification d'encadrant.

Les licenciés qualifiés qui ne signeront pas la charte ne seront pas assurés pour leur pratique d'encadrement. Le président du club pourra vérifier si la charte a bien été signée.

Pour terminer le comité directeur, Véronique Gensac annonce que le responsable du CHU de Nice lui a confirmé que le don de la FFVL a permis de commander deux respirateurs.

Un article sera édité dans Nice Matin.

Jean-Louis Coste clôt la réunion et remercie tous les participants.



## RELEVÉ D'INFORMATION

	Sujet	Type	Interventions
1.	Proposition de modifications des statuts et /ou du règlement intérieur (pour mise en conformité de nos textes et cohérence avec les directives ministérielles)	Vote	Nombre de votants : 20 Les modifications proposées ont été acceptées à l'unanimité des votants.
2.	Cotisation licences et titres de participation 2023 : proposition de ne pas augmenter les tarifs.	Vote	Nombre de votants : 20 Le comité directeur valide à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les cotisations fédérales en 2023
3.	Préparation de l'Assemblée générale du 27 mars 2022 : ordre du jour - Vote organisation, rappel des votes électroniques du CD à venir (réalisé 2021, rapports annuels).	Vote	Nombre de votants : 20 Le comité directeur a validé à l'unanimité la proposition du bureau directeur d'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 mars 2022
4.	Validation de la composition de l'équipe "Mission gestion des dossiers ANS/PSF"	Vote	Nombre de votants : 20 La composition de la commission « Mission gestion des dossiers ANS/PSF » est validée à l'unanimité.
5.	Questions diverses	Information	<p>Deux votes électroniques vont être organisés pour valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La signature du contrat de délégation (texte qui contractualise les obligations de la FFVL et de l'État),</li> <li>- La signature de l'engagement républicain.</li> </ul> <p>Un communiqué va paraître afin d'expliquer l'application des dispositions prises par la FAI concernant les athlètes russes et biélorusses.</p> <p>La FFVL apporte une aide logistique au médecin fédéral parapente à aller chercher une famille en Ukraine.</p> <p>Le comité technique des labels de cerf-volant a décidé de conditionner le label « école de cerf-volant » à la délivrance d'un minimum de licences et/ou de titres de participation.</p> <p>Afin de recenser les licenciés qualifiés qui encadrent réellement et transmettre les bonnes informations au Ministère, la FFVL va demander à ces bénévoles de signer une charte. Les présidents pourront vérifier la signature de la charte des bénévoles encadrants. Les bénévoles qui ne l'auront pas souscrites ne seront pas assurés pour leur activité d'encadrant.</p>





**Fédération Française de Vol Libre**  
Delta • Parapente • Cerf-Volant • Kite • Boomerang

